



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

2.1

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

LIÉ À L'ÉTABLISSEMENT PRIMAGAZ

COMMUNE DE CARROS

Plan de zonage réglementaire

Le Préfet

Adolphe COLRAT

Echelle : 1/2500

Août 2015

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 16 octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 février 2015

ENQUÊTE DU : 20 avril 2015

AU : 22 mai 2015

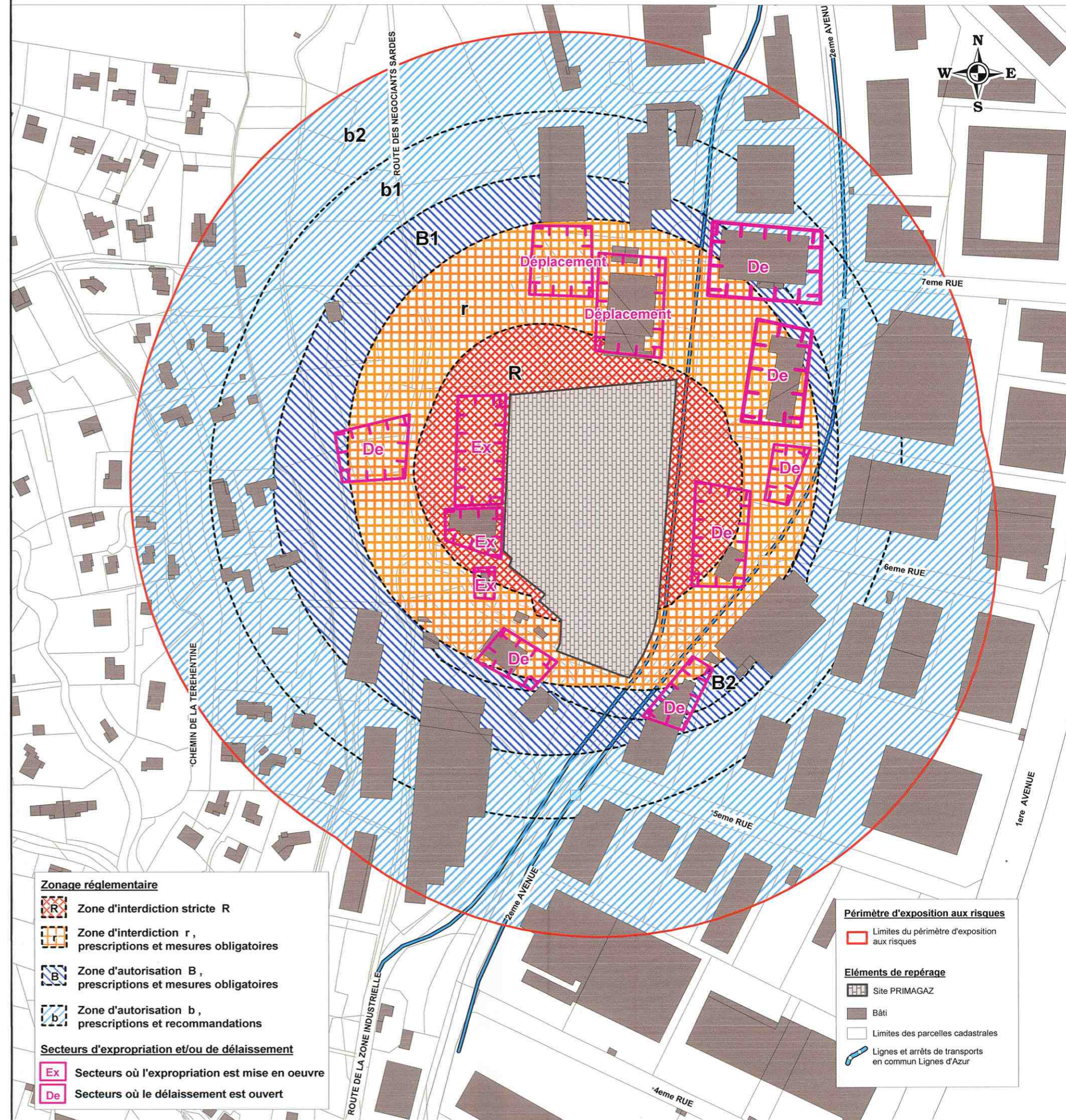
APPROBATION DU PPRT :

21 SEP. 2015

- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PACA -

- DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES -

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE



Zonage réglementaire

- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'interdiction r, prescriptions et mesures obligatoires
- Zone d'autorisation B, prescriptions et mesures obligatoires
- Zone d'autorisation b, prescriptions et recommandations

Secteurs d'expropriation et/ou de délaissement

- Secteurs où l'expropriation est mise en oeuvre
- Secteurs où le délaissement est ouvert

Périmètre d'exposition aux risques

- Limites du périmètre d'exposition aux risques

Éléments de repérage

- Site PRIMAGAZ
- Bâti
- Limites des parcelles cadastrales
- Lignes et arrêts de transports en commun Lignes d'Azur